



Compte bénévole

Pour bénéficier du compte d'engagement citoyen en tant que bénévole associatif, vous pouvez déclarer vos activités sur le téléservice "Le Compte bénévole" : [Le compte bénévole](#)

Il est possible de déclarer vos activités bénévoles réalisées en 2017 jusqu'au 28 février 2019 (équipe régionale, équipe de groupe, direction de stages, formation de formateurs, Comité Directeur, CGA).

Elles pourront être attestées par le "valideur CEC" de l'association jusqu'au 19 mars 2019. Il est prévenu par mail chaque fois qu'un bénévole souhaite faire valider une déclaration pour bénéficier de droits CEC.

Sous réserve d'éligibilité au dispositif et si la déclaration est validée, des droits à formation supplémentaires apparaîtront sur [le Compte personnel d'activité](#) du titulaire au printemps 2019.

Les activités bénévoles associatives réalisées en 2018 peuvent être déclarées entre le 1er mars et le 30 juin 2019 et validées jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour en savoir plus, cliquer sur ce lien <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/faq/198>

SIREN du siège national : 775 675 598

SIRET du siège national : 775 675 598 00 665

